



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Occupation de l'immeuble de la rue de la Main 2

Une étude complète pour décider de l'avenir

La Conseil communal a discuté lors de sa séance tenue ce lundi de la prise de possession du bâtiment sis à la rue de la Main 2.

La Ville de Neuchâtel est consciente de la nécessité d'espaces de rencontre et d'échanges dédiés aux personnes migrantes. Même si la thématique de la migration relève principalement de la compétence des Cantons et de la Confédération, il est à relever que les Communes ont certainement un rôle à jouer pour favoriser les échanges positifs entre migrants et population résidente.

L'occupation des lieux sans l'accord préalable du propriétaire suscite la désapprobation de la Ville et rend compliquée la réalisation du projet souhaité par L'Amar à la rue de la Main 2. La Ville n'entend pas cautionner la méthode utilisée, privilégiant le développement de projets basé sur des partenariats qui reposent sur le respect et la confiance.

Rappelons aussi que le bâtiment de la rue de la Main 2 est vétuste. Il n'est, en l'état, pas adapté à accueillir à long terme un espace d'accueil, tel que proposé par le collectif L'Amar. De surcroît, la Ville entend en effet y développer des logements pour des personnes en insertion sociale ou à faibles revenus.

Dans ce contexte et vu l'importance du sujet, le Conseil communal a décidé de charger les Services de la Ville d'établir une étude complète couvrant les domaines juridiques, sanitaires, sécuritaires et relevant de la politique des migrations.

Une recherche sera également faite pour trouver un lieu plus adapté à la réalisation d'un projet d'accueil et de rencontre.

Le Conseil communal se déterminera formellement quant à l'instauration ou non d'une collaboration avec le collectif L'Amar lors de sa séance du 2 mai 2016, date à laquelle le Conseil général se réunira également. Il se déterminera sur la base de

l'analyse fournie par les Services communaux et des discussions tenues avec le Canton, par son Service des migrations.

Le Conseil communal prend acte de la volonté exprimée par les membres de L'Amar de créer une dynamique positive, avec le voisinage, la Ville et l'ensemble des acteurs du domaine de la migration. C'est la raison principale pour laquelle il n'est pas demandé au collectif de quitter les lieux, avant qu'une décision soit prise le 2 mai.

La Ville a clairement rappelé aux membres de L'Amar l'exigence de respecter de la tranquillité du voisinage, qui doit pouvoir continuer à vivre sereinement à la rue de la Main. Le lieu ne peut ainsi pas devenir un lieu d'animation musicale. L'accueil ne peut se faire se faire qu'en journée et pas en soirée.

Tout en réaffirmant la nécessité de respecter les principes fondamentaux qui régissent notre société, le Conseil communal entend rester à l'écoute de projets citoyens visant à créer des espaces d'échanges et de contacts entre les migrants et la population neuchâteloise.

Direction de l'Urbanisme

Neuchâtel, le 25 avril 2016

Renseignements complémentaires:

Service de la communication et de l'information, tél. 079 935 21 72, emmanuel.gehrig@ne.ch